

IMPOTS.GOUV.FR : **LA SÉCURITÉ, NOTRE PRIORITÉ**

La Direction générale des Finances publiques est particulièrement vigilante quant à la sécurisation des applications qu'elle met à disposition des usagers. Celles-ci font l'objet d'adaptations régulières pour prévenir les pratiques malveillantes susceptibles d'en menacer l'intégrité.

Plusieurs initiatives ont ainsi été prises, récemment, pour garantir la sécurité de l'espace particulier du site *impots.gouv.fr*, en particulier s'agissant des mots de passe :

- augmentation du nombre de caractères autorisés ;
- utilisation possible de caractères spéciaux ;
- facilitation et encouragement au recours à des gestionnaires de mots de passe ;
- interdiction des mots de passe triviaux ou comportant certains éléments de l'identité d'un usager (prénom, nom, date de naissance...).

Toute modification réalisée depuis l'espace particulier (qu'il s'agisse du mot de passe, du numéro de téléphone portable ou encore de l'adresse électronique) est suivie d'un courriel d'information à l'utilisateur. Un SMS de confirmation est aussi adressé à l'utilisateur tant sur l'ancien numéro de portable validé que sur le nouveau.

Enfin, et sous réserve que l'utilisateur ait bien communiqué son numéro de portable, les opérations sensibles (communication du numéro fiscal par courriel, renouvellement du mot de passe ou changement du RIB) requièrent désormais la saisie d'un code temporaire (dit « OTP »), adressé par SMS.

Afin de renforcer la sécurité de l'accès à votre espace personnel, la DGFIP vous invite :

- **à renforcer la sécurité de votre mot de passe de messagerie personnelle** (cf. conseils ci-dessus) ;
- **à nous communiquer votre numéro de téléphone portable** si ce n'est déjà fait, ce qui nous permettra de vous adresser par SMS des informations, demandes de confirmation ou des mots de passe en cas d'intervention dans votre espace personnel.